

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 du Mois Thermidor.

Ère vulgaire.

Jeudi 31 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, du Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'écrivent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au 1^{er} du mois suivant (nouveau style).

ITALIE.

De Gènes, le 12 juillet.

PAOLI a fait une déclaration de guerre contre notre république; elle est datée de Bastia, & concertée sans doute avec l'amiral Hood. Le gouvernement vient en conséquence de prendre de nouvelles mesures pour protéger notre navigation.

Plusieurs patriciens s'étoient éloignés de Gènes pour se soustraire à des recherches qu'ils regardoient comme dirigées contre eux; ils viennent d'être cités publiquement à comparoître. Dans tous les états il est de ces citoyens foibles & pusillanimes, qui croient gagner tout en gagnant du temps pour s'expliquer sur le parti qu'ils prendront dans les temps difficiles. Notre république, en adoptant le système généreux de la neutralité, devoit avoir autant de patriotes que de citoyens, & leur nombre s'augmente chaque jour à la vue des événemens de la guerre actuelle. D'un côté ils peuvent voir les succès soutenus de la liberté française contre tous les tyrans coalisés, & de l'autre les événemens du jour qui nous avoient. En voici le précis:

Un corps de plus de 6000 Piémontois descendit des montagnes du Cairo pour tenter de déloger les François de Loano. A leur entrée sur le territoire de Gènes, ils protestèrent de leur exactitude à respecter la neutralité de la république. Le 2, ils attaquèrent, près de Loano, les François, qui étoient au nombre de 550; ils éprouverent une forte résistance. Perdant alors tout espoir de s'emparer d'aucune des hauteurs, ils se retirèrent dans un lieu dit Petra, où le reste de leur corps étoit campé. Les François s'étant mis bientôt à leur poursuite, ils s'enfuirent dans le plus grand désordre, prenant le premier chemin que la peur leur montra. Plusieurs se sont rendus à Final où ils reprirent la route de la montagne. C'étoit le capitaine Rebeffi, qui étoit venu de Savone pour commander cette expédition. Les Piémontois n'ont eu que vingt hommes tant tués que blessés, & cette perte a suffi pour les jeter dans une terreur panique.

La levée en masse piémontoise a eu également une affaire

avec les François, à Gareffio; elle a fui avec encore plus de rapidité devant les républicains, & a été pour uivie jusqu'à Calizano.

Le 3 & le 4 divers corps de troupes françaises sont passés par Ventimille, & se rendent à Onelle & à Lovano, pour renforcer l'armée dans cette partie.

On apprend de Nice que depuis quelques jours il est parti de ce lieu un grand nombre de pièces de grosse artillerie, avec beaucoup de munitions, expédiées pour le service de l'armée d'Italie.

HOLLANDE.

De la Haye, le 14 juillet.

L'Escaut est couvert de bâtimens chargés d'effets venant d'Anvers, & qu'on transporte en Hollande, sans que les propriétaires sachent s'ils seront ici plus en sûreté qu'ailleurs. Parmi les flots de combattans que l'armée de la république française chasse devant elle, il se trouve des émigrés français qui ne sont pas les derniers à fuir, il s'en étoit réfugié un bon nombre à Berg-Op-Zoom, d'où un ordre des magistrats vient de les obliger de se retirer. On a enjoint en même tems aux habitans de cette ville de se pourvoir de vivres pour quelques semaines.

Les patriotes hollandais ont protesté, dans quelques provinces, contre le traité conclu entre l'Angleterre & les Etats-Généraux, par lequel ces derniers s'engagent à payer au roi de Prusse une partie des subsides stipulés envers ce roi. On pense que c'est de l'argent d'autant plus mal employé, que les Prussiens paroissent peu disposés à défendre la Hollande contre les attaques des républicains.

L'armée du duc d'York se replie comme les autres troupes de la coalition, dont une partie est en marche sur Breda. On assure qu'on va former un camp auprès de cette ville.

Un de nos papiers observe que le premier effet de notre alliance constante avec l'Angleterre, a été l'anciennement presque total de notre marine, & que le second va être bientôt l'invasion de notre territoire. Il fait remarquer que toutes les associations de cette puissance avec d'autres nations, ont

toujours été léonins; & il cite en exemples, pour le passé, le Portugal; & pour le présent, l'Espagne & l'Italie. L'auteur porte ses vues plus loin, & montre que, depuis que l'Angleterre est devenue uniquement dominante dans l'Inde, nos établissemens dans cette partie du monde n'ont d'autre solidité que le bon plaisir de Pitt à nous les conserver.

Le stadhouder, vivement affecté du cri unanime des patriotes hollandais en faveur de la liberté de la république, qui se trouve honteusement couché sous le despotisme britannique, vient de solliciter de Pitt & d'obtenir de lui une nouvelle assurance que le cabinet de Saint-James emploiera des moyens efficaces pour garantir la Hollande d'une invasion de la part des Français. C'est bien le cas de rappeler, *Ah! le bon billet qu'a la châtre*, dans ce moment où la Belgique a été protégée, comme on fait, par l'Angleterre.

Les patriotes hollandais; & dans cette dénomination il faut comprendre tous nos commerçans, attendent uniquement leur salut de la république française: aussi le Stadhouder & ses satellites redoublent de précautions pour empêcher une explosion de liberté qu'ils redoutent par-dessus tout, & on a déjà répandu des huissards dans nos différentes villes, pour prévenir & comprimer les mouvemens qui font trembler leur despotisme.

Le lieutenant-colonel anglais Mousson avoit été envoyé à Anvers, pour présider au débarquement des troupes britanniques qui devoient remonter l'Escaut jusques à cette ville; mais, ou ce débarquement se fera moins avant dans ce fleuve, ou il ne se fera pas du tout; car le bruit court ici que c'est par l'Escaut que l'armée du duc d'York ne tardera pas à reprendre la route d'Angleterre, si elle ne trouve pas le canal obstrué par des vaisseaux français.

FRANCE.

De Paris, le 13 thermidor.

Des avis reçus de Londres annoncent que le gouvernement montre le plus grand mécontentement contre divers officiers de marine. Lord Howe en a inculpé plusieurs. Le contre-amiral Montaignu a quitté le commandement de la division à ses ordres. Le ministère, désespéré de l'entrée du convoi dans les ports de France, sacrifie ce marin, & veut par cette démarche, faire croire au public qu'il doit s'en prendre à lui. Cependant, malgré toutes ces intrigues, les ministres sont forcés de chercher à se fertiliser par une coalition avec plusieurs membres de l'opposition. Il est toujours question de mettre lord Portland à la tête du conseil, & de nommer M. Windham, secrétaire d'état.

On écrit du port de la montagne, que Charbonnier, commandant la *Boudeuse*, a rempli avec le plus grand succès la mission dont il avoit été chargé auprès du dey d'Alger: il vient d'arriver au port de la Montagne; il a apporté trois millions en numéraire; & la régence d'Alger a promis de fournir à la république française tout le bled dont elle auroit besoin. Notre escadre est toujours au golfe Juan; six nouveaux vaisseaux seront bientôt prêts pour aller rejoindre. Les armemens se poussent toujours avec la plus grande activité.

On ne peut songer sans frémir aux dangers dans lesquels Robespierre avoit enveloppé toute la république. Par tout les agens perfides s'étoient introduits pour atténuer ou corrompre les principes républicains, par-tout ils marchaient sous la bannière du despotisme le plus inouï dont l'histoire des gouver-

nemens ait fait mention. La municipalité, la force armée, les tribunaux, l'opinion publique elle-même étoient dirigées par l'influence d'un seul nom qui tenoit dans sa main la vie & la mort des citoyens. On sait que des listes de proscription sortoient chaque matin du cabinet de ce tyran, qui préféra d'abord la férocité froide de Sylla aux emportemens furieux de Catilina. Cette marche avoit une sorte de prudence: Robespierre, au milieu de la surveillance des comités dont il étoit membre, n'avoit garde de s'aliéner des patriotes purs par des violences qu'ils auroient réprimées; le bien public étoit l'égide dont il couvrit alors toutes ses démarches; mais quand une fois ces mêmes démarches ont eu dévoilé le secret de la tyrannie, c'est alors que Catilina se fit montré tout entier; c'est alors qu'on a vu tous les agens secrets de son despotisme se dépouiller du manteau dont ils s'enveloppoient, & qu'ils ont montré à découvert les dangers dont Robespierre avoit enveloppé la liberté publique. Aussitôt l'indignation générale a juitement protesté le chef & les complices de tant d'attentats, & leur mort a porté l'épouvante parmi les satellites épars de cette grande conspiration contre la liberté.

Comme ils étoient aveugles, insensés, furieux, ces patriotes d'un genre de despotisme plus atroce peut-être que tous ceux qui la liberté, la philosophie & la raison ont si justement proscrits, & à l'anéantissement desquels la nation française a fait de si grands sacrifices. Comment une seule commune avoit-elle pu concevoir l'espérance de ravir aux représentans du peuple le gouvernement qu'ils tiennent de son suffrage; comment le chef temporaire de la force armée avoit-il pu croire qu'il amèneroit les citoyens contre la convention? Certes, le créateur de tant d'atroces illusions, étoit un monstre en projets, en exécution, en morale, en principes, & ce monstre avoit eu l'art de trouver des suppôts; ce monstre étoit Robespierre; il est expiré sous le glaive de la loi, & la loi va poursuivre les suppôts, d'accord avec l'opinion publique, qui les a déjà flétris.

Voici un portrait qu'on a fait de cet ambitieux éphémère, qu'un regard sévère de la liberté a plongé dans le tombeau. Il a vécu 35 ans; sa taille étoit de 5 pieds 2 ou 3 pouces; son corps jeté d'à-plomb; sa démarche ferme, vive, & même un peu brusque; il crispoit souvent ses mains, comme par une espèce de contraction de nerfs; le même mouvement se faisoit sentir dans ses épaules & dans son col qu'il agitoit convulsivement à droite & à gauche; ses habits étoient d'une propreté élégante, & sa chevelure toujours soignée; sa physionomie, un peu renfrognée, n'avoit rien de remarquable; son teint étoit livide & bilieux, ses yeux mornes & éteints; un éternel frémissement sembloit la suite de l'agitation convulsive dont je viens de parler; il portoit presque toujours des conserves. Il savoit adoucir avec art sa voix naturellement aigre & criarde, & donner de la grâce à son accent artésien; mais il n'avoit jamais regardé en face un honnête homme.

Il avoit calculé le prestige de la déclamation, & jusqu'à un certain point, il en possédoit le talent; il se dessinait assez bien à la tribune; l'antithèse dominoit dans ses discours, & il manioit assez souvent l'ironie; son style n'étoit point soutenu; sa diction, tantôt harmonieusement modulée, tantôt âpre, brillante, quelquefois & souvent triviale, étoit toujours coufue de lieux communs & de divagation sur la vertu, le crime, les conspirations. Orateur médiocre, lorsqu'il avoit préparé son discours; s'il s'agissoit d'impression, il étoit au-dessous de la médiocrité. Alors il courroit après ses idées fugitives, comme un homme endormi après le fantôme de son rêve; sa logique étoit toujours assez pure, & souvent adroite dans les sophismes; il réfutoit avec lucidité, mais

force armée, sont dirigées par la main la main laites de prof de ce tyran, aux empor- une sorte de lance des ca- s'aliéner des t réprimées; rs toutes les émarches ont que Catilina tous les égns at-aa dont ils et les dangers que. Aussi-ôt chef & les com- é l'épouvante iration contre

ux, ces pari- é re que tous n ont si juste- nation fran- ne seule (com- vir aux repré- nement de son force armée contre la con- illusion, étoit ale, en prin- des supports; le glaive de la rd avec l'opi- ux éphémère, le tonbeau; ou 3 poves; ive, & même s, comme par e mouvement l qu'il agitoit étoit d'une gnée; sa phy- remarquable; es & éreints; agitation com- que toujours oix naturelle- à son accent e un honnête

, & j usqu'à il se dessinait ses discours, n'étoit point modulée, tant rivative, étoit igation sur la ère, lorsqu'il éssion, il étoit près des idées e fantôme de , & souvent lucidité, mais

en général sa tête étoit siccile, & la sphaere de sa pensée étroite, comme il arrive presque toujours à ceux qui s'occupent trop d'eux-mêmes. En effet, avec tous les grands mots de *veru*, de *patrie*, il ne pensoit qu'à lui. L'orgueil étoit le fond de son caractère, la gloire littéraire étoit un de ses vœux; il ambitionnoit plus encore la gloire politique; il parloit avec mépris de Pitt, & il ne voyoit rien au-dessus de ce scélérateur, si ce n'est lui-même.

Les prétendues injures des journaux anglois chatouilloient délicieusement son cœur; quand il les dénonçoit, son accent, son expression trausiroit la jouissance de son amour-propre; & pour me servir d'un mot vulgaire, *l'eau lui en venoit à la bouche*; c'étoit un délire pour lui d'entendre nommer les armées françoises, *les troupes de Robespierre*; il savouroit comme des manèges les sarcasmes du duc d'York; il se plaisoit à peser, comme tyran lui-même, dans la balance des tyrans. A la fois audacieux & lâche, il couvroit ses manœuvres d'un voile épais, & souvent il esignoit les victimes avec hardiesse. Un représentant faisoit-il une proposition qui lui déplût, il se retournoit brusquement, & l'envisageoit d'un air menaçant, pendant quelques minutes. Foible & vindictif, sobre & sensuel, chaste par tempérament & libertin par imagination. Les regards des femmes n'étoient pas les derniers attraits de son pouvoir suprême; il aimoit à les attirer; il méloit de la coquetterie dans son ambition; il faisoit emprisonner des femmes pour avoir le plaisir de leur rendre la liberté; il leur tiroit des pleurs, pour les essuyer; il jetoit dans les ames ardentees des dévotes & ces illuminés quelques unes des bases de la domination; il exeroit particulièrement son prestige sur les imaginations tendres. Il choyoit les prêtres comme utiles à ses projets. Son style même avoit quelque chose des expressions de ces sortes de gens.

L'efface étoit après l'orgueil le trait le plus marqué de son caractère. Il n'étoit environné que de gens qui avoient de graves reprochs à se faire. D'un mot il pouvoit les plaier sous le glaive. Il protégeoit & faisoit trembler une partie de la convention. Il transformoit les erreurs en crime, & les crimes en erreurs. Toutes les fois qu'il étoit attaqué, c'étoit la liberté qu'on attaquoit; un représentant avoit-il essuyé les deux coups de feu d'un assassin, c'étoit lui qui étoit assassiné; il craignoit les ombres même des martyrs; il affoiblissoit leur influence; il mettoit la hienne à la place; il auroit fait guillotiner les morts eux-mêmes. Pour le peindre d'un trait, Robespierre né sans génie ne savoit point créer les circonstances, mais il en profitoit avec adresse. Cela ne suffit pas pour un tyran, aussi les circonstances l'ont perdu, parce qu'elles l'ont dévoilé: il n'a pas prévu que la liberté observée avec une attention scrupuleuse ceux qui veulent s'élever au-dessus d'elle, & qu'il faut une vertu sublime pour soutenir ses regards; il n'avoit point cette vertu, & le voilà confondu dans la classe abhorée des tyrans de l'humanité qui ont voulu opprimer un moment leurs semblables, & qui ont dévoué leur mémoire à la longue exécution des siècles.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Du 12 thermidor.

C. N. Lelou, 40 ans, né à Vitry-sur-Marne, perruquier, rue Dominique, faubourg Germain;
L. Nicolas, 37 ans, né à Mircourt, ex-juré du tribunal révolutionnaire, imprimeur de la commune, rue Honoré;
J. F. Leclénard, 37 ans, né à Dole, dép. du Jura, tailleur, juré au tribunal du 17 août 1792, rue Montorgueil;
E. Teuriot, 31 ans, né à Paris, Horloger, rue Bernard;
P. F. Quegniard, 54 ans, né à Paris, ébéniste, rue de la Roquette;

P. Sietty, 41 ans, né en Lombardie, peintre, rue de Montreuil;

J. E. Lahure, âgé de 38 ans, né à Montreuil, bijoutier, commandant en second de la force armée de la section de Popincourt;

P. R. Camus, 47 ans, né à Paris, négociant, rue Montmartre;

J. B. Grillet, 60 ans, né à Paris, peintre en portrait, rue Bertin-Poirée;

P. C. Marie-Gillet, 41 ans, né à Paris, paveur, rue de Bourgogne;

A. Prty, 62 ans, né à Nancy, commis avant la révolution, rue des Vieux-Augustins;

J. J. Artur, 33 ans, né à Paris, fabricant de papier, au coin de la rue des Piques & du Boulevard;

Tous ex-membres du conseil-général de la commune de Paris, excepté Lahure.

Tous mis hors de la loi par décrets de la convention, des 9 & 10 de ce mois, & attendus l'identité constatée par témoins, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort dans le 24 heures, sur la place de la révolution.

N. B. Nous avons omis d'annoncer hier, que le Lievre, mis hors de la loi, avoit aussi été livré à l'exécuteur des jugemens criminels.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois.)

Suite de la séance permanente, du 11 au soir.

L'on reçoit de nouveaux renseignements sur les crimes de Robespierre: il est arrêté que la liste des individus qui devoient être mis en jugement devant le tribunal révolutionnaire, lui étoit adressée, chaque jour, pour qu'il la modifiât ou l'approuvât. Outre le grand nombre d'espions qu'il entretenoit dans Paris & ailleurs, il avoit dans les prisons des hommes qui n'étoient pas prisonniers & qui l'instruisoient de tout.

Le citoyen Gadeau, membre de la commune conspiratrice, est venu, dès les premiers momens de la rebellion, la dénoncer à sa section, celle du Panthéon-Francois. La convention décrète que le citoyen Gadeau jura de la liberté.

Les sections de Paris se sont immortalisées, comme la convention, dans la nuit mémorable du 3 au 10: leur conduite ferme & décidée, leur prompt réuinion autour de la représentation nationale a sauvé la république: elles ne cessent de bien mériter de la patrie; la convention l'a solennellement déclaré par un décret qui sera envoyé dans toutes les parties de la France.

Après avoir écrasé la tyrannie en lui présentant un front menaçant, les sections viennent en masse s'applaudir avec la convention du triomphe commun, & jurer un attachement inviolable aux représentants du peuple. Celle de Banconceuil présente le citoyen qui a arrêté le scélérateur Hanriot: son nom est *Dumefnil*; il sera inséré au procès-verbal.

La société régénérée des Jacobins vient féliciter la convention: son adresse & la réponse du président seront insérées dans le bulletin.

Un commis pharmacien a été condamné à 15 mille livres d'amende, pour avoir vendu deux onces de rhubarbe & de manne 2 livres 15 sols: un capitaine convaincu d'avoir fait une partie de piquet dans un café, a été condamné à la détention jusqu'à la paix; il étoit joueur, partant suspect. Qui a rendu ces jugemens? la commission révolutionnaire établie

à Strasbourg par les infâmes Saint-Just & Lebas. La convention les annule ; les 15 mille livres & la rhubarbe seront vendues au pharmacien : le capitaine reprendra son poste, & touchera la solde du tems qu'il a passé en prison.

Barrere, au nom des comités de salut public & de sûreté générale, présente un rapport important. « L'explosion subite que votre énergie a su étouffer, n'a pu arrêter un moment, dit-il, l'organisation sociale. Les conspirateurs, malgré leur réputation monstrueuse, n'avoient rien fait pour le gouvernement. Saint-Just & Robespierre s'étoient éloignés depuis long-tems des travaux du comité : ils nous trouvoient assez vulgaires pour sauver la patrie en détail, & s'étoient réservés le département de sûreté générale. Ils peuplerent les commissions exécutives d'hommes voués à leur faction. Ils vouloient dominer par la force. Hanriot avoit répondu sur sa tête du succès de la conspiration : mais les traitres ne se connoissent pas en esprit public. Coffinal, l'un des conjurés, & membre du tribunal révolutionnaire, voyant la conjuration avortée, précipita Hanriot du haut d'une croisée dans la rue. Un comité d'exécution, présidé par Saint-Just, avoit arrêté, sur la proposition de Damas, de faire fusiller la convention. Le fruit de cette victoire impie, si elle n'ût été impossible, eût été pour Robespierre la domination de Paris, pour Couthon celle des Alpes ; Saint-Just devoit être le tyran du Nord.

Cependant il falloit empoisonner les sources de la morale, l'instruction publique : Payan, frere de l'agent national, avoit reçu de Robespierre cette mission infâme : il est en fuite, ainsi qu'un nommé Lerebours, commissaire des secours publics, l'un des complices.

» Des couriers ont été expédiés pour les armées & les départemens que les scélérats ont tenté d'égarer par des circulaires séditieuses. Ils avoient des complices dans les armées, ils avoient fait répandre le bruit qu'une trêve venoit d'être conclue, & les troupes, pendant trois jours, ont refusé de faire feu sur l'ennemi.

» Cependant la république obtient de nouveaux triomphes. Richard, représentant du peuple à l'armée du Nord, écrit que nous occupons le fort Lille : en l'abandonnant, les Anglois ont inondé six lieues de terrain ; ils fuient avec tant de précipitation, que nos reconnaissances ont poussé jusqu'à 10 lieues pour trouver les avant-postes. De riches magasins, 80 mille sacs d'avoine & 38 pieces de canon ont été trouvés à Anvers. Un citoyen a restitué à la république 400 sacs qu'il avoit soustraits à l'ennemi, lors de la trahison de Dumouriez.

» Les postes des Autrichiens sur la Sarre ont été emportés : l'ennemi est poussé sur Mâstricht par l'armée de Sambre & Meuse. La ville de Liege est en notre pouvoir. Les ennemis ont placé sur une hauteur des batteries qui incommode cette place ; le général Jourdan a promis de les débusquer. — Vifs applaudissemens.

Sur le rapport de Barrere, la convention décrète que l'armée de Sambre & Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie. Lerebours, commissaire des secours publics ; & Payan, commissaire de l'instruction publique, sont mis hors de la loi.

Barrere proposoit de compléter les comités de salut public & de sûreté générale, en nommant, pour le premier de ces comités, les citoyens Duval, Eschaffieraux l'aîné, &

Bernard de Saintes ; & pour l'autre, les citoyens Leblanc, Gauthier & Bouilleroz.

On demande que cette nomination soit faite par appel nominal.

Un membre s'étonne de ce que l'on ne propose que trois membres pour le comité de salut public, puisque Héroult-Séchelles est à remplacer.

Fréron demande que le comité ne puisse envoyer ses membres en commission.

Dubois-Grancé observe qu'il est bien à craindre que l'on ne s'enivre après avoir bu dans la coupe du pouvoir. « Il n'y a rien de jaloux comme la liberté ». Il demande que le comité soit renouvelé tous les mois, par quart.

Plusieurs membres réclament l'ajournement. — « Consacrez le principe de la liberté de la convention, il ne faut pas remplacer des triumvirs par des décemvirs. Que tous les comités soient renouvelés chaque mois, par quart, & cela sans continuation de pouvoir ». — Décrété.

Billaud, Fayau & d'autres membres réclament encore l'ajournement ; mais le principe est décrété, ainsi que la nomination par appel nominal.

Barrere présente une liste de citoyens pour la composition du tribunal révolutionnaire : Sallier, président ; Fouquier-Tinville, accusateur public ; Maire, Felix, Brayet, Laporte, &c., juges ; Gauthier, Topinal-le-Brun, Brochet, Dix-A-ût, Devoze, Dapeyra, Duquesnel, &c., jurés. — Cette liste n'est pas approuvée : elle sera imprimée avec des notes sur chacun des candidats.

Suite de la séance permanente, le 12 au matin.

La 32^e. division de gendarmerie à pied ; les gendarmes à cheval, les grenadiers-gendarmes & les vétérans invalides, de service près la convention ; les vétérans de la garde nationale ; un corps de trompettes ; les communes de Vincennes ; d'Arpajon, de Versailles & plusieurs autres des départemens voisins : les sections en masse de Bruus, du Muséum, des Piques, de l'Unité, de Châlier, du Fauxbourg du Nord, de Fontaine-Grenelle, &c., viennent exprimer leur reconnaissance & leur entier dévouement. La section des Piques apporte des couronnes. La liberté est rendue à deux citoyens opprimés, dont la section du Muséum atteste le civisme.

Hermann & Lanne, commissaires des administrations civiles, de police & tribunaux, seront mis en arrestation.

La plupart des instituteurs de l'Ecole de Mars sont des créatures d'Hanriot ; parmi eux se trouve un ci-devant garde-du-corps de Capet. Sur cette dénonciation faite par Tallien, la convention décrète que les deux comités épureront les instituteurs de cette école, dans le plus bref délai, & lui en rendront compte.

Goupilleau, de Fontenay, observe que des représentans du peuple peuvent bien être généraux ou soldats dans un moment de crise, mais que ce moment passé, ils doivent reprendre leurs fonctions de législateur : il demande que deux députés seulement soient placés près de la force armée parisienne, avec les pouvoirs dont sont investis les représentans du peuple près des armées. — Cette proposition, après quelques débats, est renvoyée aux comités.

L'appel nominal pour le complément des deux comités de salut public & de sûreté générale, aura lieu demain.